

Références & Pièces administratives



Mairie de Viens (84)

PRESENTATION	2
REFERENCES DE MAITRISE D'ŒUVRE : ARNAUD FOURNAISE	3
ANNEXES	9
1 Curriculum vitae	
2 Attestation de non-condamnation	
3 DC2	
2 Attestation d'assurance	
5 RIB	
6 Kbis	

PRESENTATION

Services de maîtrise d'œuvre au service des particuliers et des professionnels pour la *conception bioclimatique* et le *suivi de chantier*.

Fort de nombreuses expériences en maîtrise d'œuvre, je possède une expertise spécifique dans les domaines de la *Pierre sèche*, du *Patrimoine bâti*, de *l'Écoconstruction* et de la *Conception bioclimatique*

J'interviens en tant que mandataire ou cotraitant sur tout ou partie d'un projet. En fonction de la typologie, mes interventions se concentrent essentiellement sur les missions *DET* et *OPC*, ainsi qu'en *AMO* pour la conception bioclimatique.



ALPES DE LUMIERE - Association de chantier de bénévoles

En tant que *chef de projet du secteur chantier* d'Alpes de lumière, j'ai eu à intervenir sur de nombreux ouvrages à caractère patrimonial fort. Il s'agissait de réhabilitation, de restauration, d'aménagement ou de création réalisés selon des techniques traditionnelles.



LE GABION - Association de formation professionnelle pour adulte

Je suis actuellement *Coordinateur des formations* OPEC (Ouvrier Professionnel en *Écoconstruction*) et du CQP Ouvrier Professionnel en *Pierre sèche*, portées par le Gabion, à Mane.



PETRA PATRIMONIA

Je suis « **entrepreneur salarié associé** » de Petra Patrimonia. C'est une coopérative d'entrepreneurs dans les métiers du bâtiment. C'est dans ce cadre que je développe mon activité de maître d'œuvre.

Références de maîtrise d'œuvre : Arnaud Fournaise



2019 – en cours

Construction d'une maison Bioclimatique

Maître d'ouvrage : M & Mme Colléaux, Mane (04)

Mission complète de maîtrise d'œuvre



2019 – en cours

Transformation d'un bâtiment agricole en habitation bioclimatique

Maître d'ouvrage : Mme Ruby, Curel (04)

Mission : Direction Exécution des Travaux



2019 – en cours

Construction d'une maison Bioclimatique

Maître d'ouvrage : Mme & M Sédivy, Reillane (04)

Mission : AMO & OPC



2019

Réhabilitation d'une maison individuelle

Maître d'ouvrage : Mme Raux, Mane (04)

Mission complète de maîtrise d'œuvre



2019

Réhabilitation d'une ruine en centre de Formation

Maître d'ouvrage : Le Gabion ; Mane (04)

Mission complète de maîtrise d'œuvre

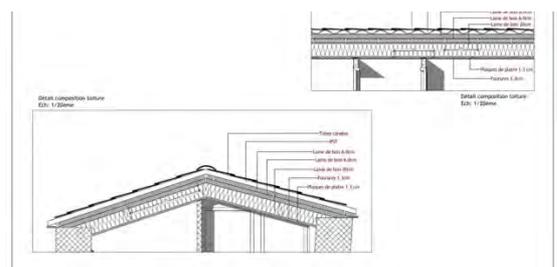


2018

Parement en Pierre sur béton banché.

Maître d'ouvrage : Bergerie de Berdine, saint martin de Castillon (84)

Mission : OPC



2018

Réhabilitation d'un appartement

Maître d'ouvrage : Mairie d'Aubenas les Alpes (04)

Missions : APS APD



2017

Construction d'une Mairie bois et isolation en botte de Paille

Maître d'ouvrage : Maire de Viens (84)

Mission : OPC



2017

Restauration de la batterie de Cavaux

Maître d'ouvrage : Ville de Marseille (13)

Mission complète de maîtrise d'œuvre



2017

Restauration d'un lavoir

Maître d'ouvrage : Maire de Saint Martin de Castillon (84)

Mission complète de maîtrise d'œuvre



2017

Restauration d'un Mur de soutènement

Maître d'ouvrage : Mairie de Rougier (83)

Mission complète de maîtrise d'œuvre

 Abord MH



2017

Reconstruction partielle d'une chapelle XI

Maître d'ouvrage : Mairie de Eguilles (13)

Mission complète de maîtrise d'œuvre



2016

Restauration d'une Calade

Maître d'ouvrage : Mairie de Niozelles (04)

Mission complète de maîtrise d'œuvre



2016

Création d'une Calade

Maître d'ouvrage : Mairie de La Verdier (83)

Mission complète de maîtrise d'œuvre



Abord MH



2015-2016

Création d'un mur de soutènement en pierre sèche

Maître d'ouvrage : Mairie de Aurel(84)

Mission complète de maîtrise d'œuvre



2015-2016

Restauration des fours à chaux de la calanque de la Panouse.

Maître d'ouvrage : Ville de Marseille

Mission complète de maîtrise d'œuvre



2015

Restauration d'un cabanon pointu

Maître d'ouvrage : Mairie de Forcalquier (04)

Mission complète de maîtrise d'œuvre



2015

Restauration d'un rempart médiéval

Maître d'ouvrage : Mairie de Saint Julien Le Montagnier

Mission complète de maîtrise d'œuvre



Abord MH



2014-2017

Restauration d'une calade

Maître d'ouvrage : Mairie de Forcalquier (04)

Mission complète de maîtrise d'œuvre



Abord MH



2014

Reprise de Mur de soutènement en pierre sèche.

Maître d'ouvrage : Mairie de Castellane (04)

Mission complète de maîtrise d'œuvre



Abord MH



2014-2016

Création d'une calade

Maître d'ouvrage : Mairie de Chateau Arnoux st Auban (04)

Mission complète de maîtrise d'œuvre



2014

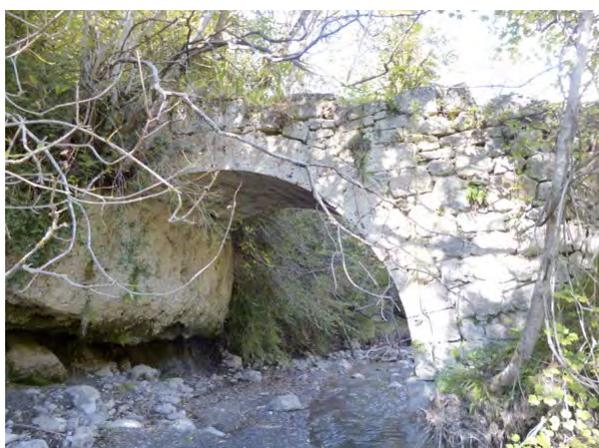
Reprise d'un mur de soutènement et de l'entrée d'un tunnel.

Maître d'ouvrage : Parc Naturel Régional du Luberon.
Buoux (84)

Mission : Mission complète de maîtrise d'œuvre



Abord MH



2014

Restauration d'un pont de pierre sèche

Maître d'ouvrage : Mairie de Blieux (04)

Mission : Mission complète de maîtrise d'œuvre



2013

Escaliers en milieu naturel

Frioul (13)

Maître d'ouvrage : Ville de Marseille

Mission : Mission complète de maîtrise d'œuvre

Annexes

- 1 Curriculum vitae
- 2 Attestation de non-condamnation
- 3 DC2
- 2 Attestation d'assurance
- 5 RIB
- 6 Kbis

Arnaud Fournaise
 Quartier St Lazare
 04300 Forcalquier
 Français, Né le 07/08/1976
 Tel : 06 22 42 18 94
 contact@gmail.com



Maitrise d'œuvre Écoconstruction et patrimoine

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

2017 →	Maitre d'œuvre - SCOP CDE Petra Patrimonia <i>Spécialisé et écoconstruction et patrimoine</i>	Forcalquier
2015-2017	Coordonnateur de formation en eco construction – Le GABION (Temps partiel) Responsable du chantier école et deux formations : OPEC (Ouvrier Professionnel en eco Construction) CQP Ouvrier Professionnel en Pierre sèches Contact : Pierre Sallé, Directeur : 06 48 16 43 66	Mane Forcalquier
2014-2016	Chef de projet Chantiers Internationaux de jeunes bénévoles - Alpes de Lumière <i>Maitrise d'œuvre des chantier</i> Contact : Christiane CARLE, Déléguée Générale 06 74 88 93 99	
2013	Charpentier – SCOP CDE Petra Patrimonia / Bois2Bouts <i>Taille et levage de charpentes traditionnelles, Isolation écologique</i> Contact : Claire BERTRAND, Chef de projet : 07 77 26 44 18	Forcalquier / Sigoyer 04
2009-2012	Chef de Mission - Médecins sans frontières Coordinateur Technique et Logistique - Médecins Sans Frontières Contact : Marc DELCORPS, RH « Pool Manager » : +32 (0)2 47 47 469 (Belgique)	Tchad – République Démocratique du Congo Suisse
1999-2006	Responsable Achats et logistique - Aide Médicale Internationale Formateur en approvisionnement - Médecins Sans Frontières Logisticien en approvisionnement - Médecins Sans Frontières Logisticien / Administrateur - Pharmaciens Sans Frontières Administrateur / logisticien - Africa-Luz - Solidarité ophtalmologique :	Paris , pour : Sri Lanka, Soudan, RD Congo Afghanistan Mission : Afghanistan Angola, Mozambique, Malawi, RD Congo Zimbabwe Afghanistan Monténégro Cameroun

FORMATIONS

2016	Titre Professionnel Monteur en Ossature Bois Candidat libre	Embrun
2015	Certification « Pro Paille » Règles Professionnelles de la Construction en Paille	Mane
2001-2002	DESS (Master 2) <i>Droit International Humanitaire, Géopolitique, Conduite de Projet</i>	Aix – Marseille
1998-1999	Bac+2 Institut Bioforce , Logistique humanitaire <i>Construction, Mécanique, Télécom, IT, Comptabilité, Approvisionnement, Géopolitique, Assainissement</i> Option : Formation de formateur	Lyon
1997-1998	Niv. Bac BEATEP Brevet d'État Animateur Technicien de l'Éducation Populaire Option : Animation auprès de personnes dépendantes et/ou convalescentes	Arles
1995-1996	BEP Transport routier	Lille

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Langues Anglais : Lu, écrit, parlé
Permis de conduire A, B, C et E (C)



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Le candidat déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du CMP et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et, L.323-8-2 ou L.323-8-5, du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Le gérant : TORRE PASTRUK

Le : 02/10/2015

A : Forcalquier

Votre Conseiller
SIFFREIN BLANC ASSURANCES
37 39 BD V DELPUECH BP 21
LES BUREAUX DU MEDITERRANEE
13447 MARSEILLE CANTINI CEDEX
Tél : 04 96 20 63 01
Fax : 04 96 20 63 02
Email :
ENT@SIFFREIN-BLANC-ASSURANCES.FR
Portefeuille : 0313008184

N°ORIAS
Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction BTPlus Concept

Vos références

Contrat : 5828360504
Client : 0490095320

COOP, PETRA PATRIMONIA
BD DES MARTYRS
COUVENT DES CORDELIERS
04300 FORCALQUIER FR

Date du courrier
15/01/2019

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

COOP, PETRA PATRIMONIA
BD DES MARTYRS
COUVENT DES CORDELIERS
04300 FORCALQUIER FR
N°SIREN/SIRET (ou N° De TVA intracommunautaire) : 530 618 115

Est titulaire d'un contrat d'assurance n° 5828360504 pour la période du 01/01/2019 au 01/01/2020.

Assurance de responsabilité décennale obligatoire

1- Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- Aux missions suivantes : activités rappelées au paragraphe «Activités souscrites» ci-après.
- Aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- Aux travaux réalisés en France métropolitaine
- Aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de **8.000.000 euros**.

- Aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - Travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P¹ ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P² ;
 - Procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un agrément technique européen (ATE) en cours de validité ou d'une évaluation technique européenne (ETE) bénéficiant d'un document technique d'application (DTA), ou d'un avis technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³,
 - d'une appréciation technique d'expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - d'un Pass innovation 'vert' en cours de validité.

(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission prévention produits mis en œuvre par l'Agence qualité construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence qualité construction (www.qualiteconstruction.com).

(2) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (règles de l'art Grenelle environnement 2012) sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(3) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com)

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

2- La garantie de responsabilité décennale obligatoire

- Nature de la garantie :

Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévues par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

- Montant de la garantie :

En habitation : le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.

Hors habitation : le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.

Lorsqu'un contrat collectif de responsabilité décennale est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.

- Durée et maintien des garanties:

La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3-Autres garanties souscrites dans les limites et conditions du contrat auquel elles se réfèrent

Les garanties ci-dessous s'entendent dans les mêmes limites que celles visées au paragraphe 1 :

- Responsabilité de sous-traitant en cas de dommages de nature décennale. Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception et est gérée selon le régime de la capitalisation. (Article 2.2 des Conditions Générales). Le montant de garantie est celui fixé au tableau des garanties ci après.

Les garanties ci-dessous s'entendent dans la limite des activités, étendue géographique, travaux, produits et procédés de technique courante visés au paragraphe 1.

Elles s'appliquent aux réclamations notifiées à l'assureur à compter du 06/12/2017 et, qui se rapportent à des faits dommageables survenus avant la date de résiliation ou d'expiration de la garantie, engageant la responsabilité de l'assuré en sa qualité de locateur d'ouvrage ou de sous-traitant pour :

- Les dommages de nature décennale qui compromettent la solidité des ouvrages de construction non soumis à l'obligation d'assurance dont le coût global des travaux tous corps d'état TTC y compris maîtrise d'œuvre, n'est pas supérieur à 1 000 000 €. (Article 3 des Conditions Générales)

Les garanties ci-dessous s'entendent dans la limite des activités, coût total de construction, étendue géographique, travaux, produits et procédés de technique courante visés au paragraphe 1.

Elles s'appliquent aux réclamations notifiées à l'assureur à compter du 06/12/2017 et, qui se rapportent à des faits dommageables survenus avant la date de résiliation ou d'expiration de la garantie, engageant la responsabilité de l'assuré en sa qualité de locateur d'ouvrage ou de sous-traitant pour :

- Les dommages subis après réception par les éléments d'équipements dissociables des ouvrages soumis à l'assurance obligatoire à la réalisation duquel l'assuré a contribué (Article 2.5 des Conditions Générales).
- Les dommages matériels intermédiaires affectant un ouvrage soumis à l'assurance obligatoire survenant après réception et dont la responsabilité incombe à l'assuré (Article 2.6 des Conditions Générales).
- Les dommages matériels subis après réception par les existants, et qui sont la conséquence directe de l'exécution des travaux neufs, et dont la responsabilité incombe à l'assuré (Article 2.7 des Conditions Générales).
- Les dommages immatériels résultant directement d'un dommage entraînant le versement d'une indemnité au titre des garanties citées aux articles 2.1, 2.2, 2.3, 2.5, 2.6 ou 2.7 des conditions générales.

Vos références :
Contrat BTPlus Concept N° 5828360504
Client N° 0490095320

- Responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison des préjudices causés à autrui avant ou après réception des travaux (Article 2.10 des Conditions Générales).

Activités souscrites

Activité : ASSISTANT A MAITRE D'OUVRAGE - ASSISTANT A MAITRE D'OEUVRE
CONSEIL/AUDIT DANS LE DOMAINE DES ECONOMIES D'ENERGIES
ARCHITECTE
BET TOUS CORPS D'ETAT AVEC MISSIONS DE MAITRISE D'OEUVRE

EXCLUSIONS: BET SOL - GEOTECHNIQUE - HYDROGEOLOGIE
BET DESAMIANTAGE-BET GENIE CIVIL SPECIALISE SUR LES GROS OUVRAGE
D'ART (>4 M_) - BET PROCESS INDUSTRIEL
BET AGRO-ALIMENTAIRE - BET SALLES PROPRES
BET FONDATIONS - FONDATIONS SPECIALES
CONTROLE TECHNIQUE
CONTRACTANT GENERAL

TOUS LES DEVIS DEVRONT ETRE VALIDES PAR GARCIA INGENIERIE POUR LES
ACTIVITES GARANTIES PAR SON CONTRAT N°5299751704 ACTUELLEMENT EN
VIGUEUR.

POUR LES AUTRES ACTIVITES UN RESPONSABLE TECHNIQUE TOUS CORPS D'ETAT
DEVRA ETRE CHARGE DE CONTROLER L'ENSEMBLE DES DEVIS.

Montants des garanties et des franchises

Garanties	Limite de garantie	
Responsabilité civile décennale ouvrages soumis	Montant par sinistre	
- Responsabilité décennale pour travaux de construction soumis à l'assurance obligatoire (art 2.1)	A hauteur du cout des réparations pour un ouvrage n'excédant pas 8 000 000 € ttc sans pouvoir dépasser le cout de l'ouvrage lorsqu'il n'est pas destiné à l'habitation	
- Responsabilité de sous-traitant en cas de dommages de nature décennale (art 2.2)	3 000 000 €	
Responsabilité civile décennale ouvrages non soumis	Montant par sinistre	
- Responsabilité décennale pour travaux de construction non soumis à l'assurance obligatoire (art 2.3)	1 000 000 € par sinistre pour ouvrage n'excédant pas 1 000 000 € ttc	
Responsabilités connexes		
- Bon fonctionnement des éléments d'équipements dissociables des ouvrages soumis à l'assurance obligatoire (art. 2.5) - Dommages immatériels consécutifs (art. 2.6) - Dommages matériels aux existants (art. 2.7) - Dommages matériels intermédiaires affectant un ouvrage soumis à l'assurance obligatoire (art. 2.8)	600 000 € par année pour l'ensemble des garanties	
Responsabilité civile du chef d'entreprise (art. 2.10)	Montant par sinistre	Montant par année
Garanties Tous dommages confondus y compris ou non compris extensions spécifiques - frais financiers en cas de référé provision - Mission de pilotage – mandataire commun dont :		3 000 000 €
- Dommages immatériels consécutifs ou non	600 000 €	1 200 000 €
- Atteinte à l'environnement accidentelle		750 000 €
- Dommages en cas d'erreur ou d'omission avec ou sans désordre	600 000 €	1 200 000 €
- Faute inexcusable	1000 000 €	2 000 000 €
- Défense recours		30 000 €
Protection juridique	NON ACCORDEE	

Franchise par sinistre	1500 €
-------------------------------	---------------

Après indexation, aucun montant de garantie prévu par le présent contrat ne pourra excéder 15.250.000 €

Les montants de garanties et de franchises s'expriment en euros à l'indice de souscription 89.000.

Vos références :
Contrat BTPlus Concept N° 5828360504
Client N° 0490095320

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat n'a pas pour objet de garantir une activité de constructeur de maisons individuelles, avec ou sans fourniture de plans, telle que définie par la loi du 19 décembre 1990 et son décret d'application du 27 novembre 1991.

Fait à PARIS
Le 15/01/2019
Pour la société :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a vertical line and a horizontal line at the bottom.



N° de gestion 2011B00120

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 4 août 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	530 618 115 R.C.S. Manosque
<i>Date d'immatriculation</i>	01/03/2011
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	COOPERATIVE D'ACTIVITE ET D'EMPLOI DANS LES METIERS DU PATRIMOINE
<i>Forme juridique</i>	Société coopérative de production à responsabilité limitée
<i>Capital variable (minimum)</i>	3 100.00 Euros
<i>- Mention</i>	Capital minimum 60.00 euros
<i>Adresse du siège</i>	boulevard des Martyrs Couvent des Cordeliers 04300 Forcalquier
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 28/02/2110
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	TORRE Patrick
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 06/01/1952 à AUBERVILLIERS (93)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	103 route de la Corniche 20200 Santa Maria Di Lota

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	boulevard des Martyrs Couvent des Cordeliers 04300 Forcalquier
<i>Nom commercial</i>	CDE PETRA PATRIMONIA
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Accompagnement de porteurs de projets dans le champs de la valorisation du patrimoine
<i>Date de commencement d'activité</i>	25/02/2011
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Grasse
R.C.S. Marseille
R.C.S. Bastia
R.C.S. Nimes
R.C.S. Montpellier
R.C.S. Toulon
R.C.S. Avignon

Greffes du Tribunal de Commerce de Manosque
RUE DU TRIBUNAL
04100 MANOSQUE

N° de gestion 2011B00120

R.C.S. Pointe-à-Pitre

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT